

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION

DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°310/2022

A la Société GIS Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/S/PM/CGIG/2020, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent dix-sept millions sept cent quatre-vingt mille six cent soixante-cinq, vingt-six centimes (CDF 217.780.665,26) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1.524.464,65 (francs congolais un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-quatre, soixante-cinq centimes)

Fait à Kinshasa, le 20/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

P. O.
[Signature]



Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i.

[Signature]
20/10/2022